

CAP - NOTICE D'INFORMATION EPREUVES OBLIGATOIRES D'EPS

	Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL Ou candidat non évalué en CCF par son établissement
INFORMATIONS GENERALE	ES	
Qui gère l'examen ?	L'établissement scolaire si habilité et sous la responsabilité du rectorat	Le service de la Direction des Examens et Concours (DEC) au Rectorat Bureau DEC4 <u>dec4@ac-toulouse.fr</u>
Qui organise l'examen obligatoire d'EPS?	L'établissement scolaire du candidat Il est indispensable de respecter le calendrier et l'organisation mise en place par l'établissement.	Le pôle EPS du bureau DEC 3 du rectorat de Toulouse
Dans quelle application est géré mon examen ?	CYCLADES	CYCLADES
A qui s'adresser pour des informations au sujet de l'EPS?	Enseignants EPS du lycée Secrétariat, CPE <u>Site EPS</u> - Académie de Toulouse	Pôle DEC3 EPS du rectorat de Toulouse dec.eps@ac-toulouse.fr Départements hors 31: Nadège GAUTIER- 05 36 25 78 14 Département 31: Virginie ESCORNE - 05 36 25 78 17 Site EPS - Académie de Toulouse
Quand s'inscrire ?	Choix d'un menu d'activités EPS dès la rentrée puis inscription informatique à l'examen au sein de l'établissement du 11 octobre au 10 novembre 2023	Du 11 octobre au 10 novembre 2023 sur le site du Rectorat lors de l'inscription à l'examen.
Comment vérifier l'inscription ?	- Téléchargement de la confirmation d'inscription dans l'espace Cyclades ou distribution par le secrétariat de l'établissement - Vérification par le candidat + signature Attention: l'inscription est définitive pour toute la session d'examen, il est indispensable de vérifier attentivement cette confirmation et de la remettre avec les autres éléments du dossier au secrétariat de votre établissement. Toute modification doit être notée en rouge sur le document Conserver une copie de la confirmation d'inscription	- Téléchargement de la confirmation d'inscription dans l'espace Cyclades et impression papier - Vérification par le candidat + signature Attention: l'inscription est définitive pour toute la session d'examen, il est indispensable de vérifier attentivement cette confirmation et le choix des activités (pas de changement après les inscriptions) et de la retourner avec les autres éléments du dossier à la direction des examens. Toute modification doit être notée en rouge sur le document Conserver une copie de la confirmation d'inscription
Où se déroule l'évaluation ?	Dans l'établissement scolaire du candidat en contrôle en cours de formation CCF	Dans un centre d'examen désigné par le rectorat en contrôle ponctuel Attention: En fonction des activités choisies l'épreuve n'a pas toujours lieu dans le département d'inscription.
Quand se déroule l'évaluation ?	A la fin de chaque cycle d'enseignement de l'activité (un par semestre)	Entre le 22 avril et le 3 mai 2024
Comment recevoir la convocation à l'examen?	Information par voie d'affichage, par l'enseignant d'EPS (Cf. organisation de chaque établissement)	Téléchargement de la convocation sur l'espace Cyclades (notification de la disponibilité de la convocation envoyée sur le mail communiqué à l'inscription) Attention: signaler tout changement d'adresse mail à la DEC4
DETAILS DES ACTIVITES EVALUEES	En CCF: Choix spécifique proposé dans chaque établissement	Candidats individuels : Epreuves nationales
Candidatapte	Protocole de 2 activités <u>Annexe 1</u> de la <u>Circulaire du 17 juillet 2020</u>	1 activité sur les 3 proposées Annexe 2 de la Circulaire du 17 juillet 2020 Demi-fond (1x800M) Tennis de table en simple Danse
Candidat apte partiel ou reconnu par la MDPH	Protocole à mettre en place avec l'enseignant selon l'inaptitude	Sur avis médical choix d'1 activité parmi les 3 proposées : > Marche adaptée > Danse adaptée > Tennis de table adapté



CAP - NOTICE D'INFORMATION EPREUVES OBLIGATOIRES D'EPS

Candidat INDIVIDUEL

partiel ou	Candidat SCOLAIRE DURNER (conserver un double des documents) Vérifier la confirmation d'inscription Aptitude a priori retenue	Ou candidat non évalué en CCF par son établissement Vérifier la confirmation d'inscription
partiel ou	Vérifier la confirmation d'inscription	Vérifier la confirmation d'inscription
		l Vérifier la confirmation d'inscription
	Aptitude a priori retenue	
	Aucun document à retourner	Aptitude a priori retenue Aucun document à retourner
	Doit se rapprocher de son enseignant d'EPS	Aucun document a retourner
MDPH	Certificat médical CCF Annexe 3 de la note EPS envoyée aux établissements	
e total	Adresser impérativement au rectorat au moment de	
·	l'inscription à l'examen le certificat médical justifiant de l'inaptitude totale avec la copie de la confirmation d'inscription.	
	Conserver une copie dans l'établissement.	Certificat médical EPS
	⚠ Dans Cyclades, ne pas inscrire un candidat inapte total si le certificat médical n'est pas fourni au moment de l'inscription.	à renseigner et à fournir dès l'inscription
	Rappel : si la situation d'un candidat évolue en cours d'année l'enseignant d'EPS peut déclarer les inaptitudes totales et partielles lors de la saisie des notes dans CYCLADES	
	établissements	
nent	Non concerne	Dispense règlementaire possible uniquement pour candidat ayant un autre statut que scolaire et apprenti (en faire la demande à l'inscription).
	Catégories de sportifs(ives) concerné(e)s	Non concerné
	- sportifs des listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior,	
	sportif s inscrits sur la liste des sportif s Espoirs et des collectif s nationaux	
	 sportif s ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère chargé des sports; 	
	 sportifs des centres de formation d'un club professionnel et sportifs professionnels disposant d'un contrat de travail; 	
	- les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau.	
	Joindre, à l'inscription, le justificatif de statut délivré par le ministère des sports	
andidat apte		Note de l'activité choisie à l'inscription évaluée sur 20 points
	Moyenne des 2 activités dont 20/20 sur sa spécialité	Non concerné
oartiel ou MDPH	Moyenne des activités évaluées sur 20 points	1 activité évaluée sur 20 points
Dispensé	Dispensé si justificatif donné à l'établissement immédiatement	Non concerné
preuve	Passage du rattrapage au mois de mai	
napte total	Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés.	Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés.
cation de	Si absence à un examen du CCF, informer immédiatement le lycée (téléphone + mail)	Informer immédiatement la DEC par téléphone ou mail. Puis envoyer le justificatif 48h maximum après la date de l'examen
cas de	Justificatif original à fournir obligatoirement au lycée	Justificatif original à adresser par courrier postal + copie
(maladie iédical,	Attention: Conserver un double du justificatif	convocation à la DEC 3 EPS Attention : Conserver un double du justificatif
sipas de	Toute absence non justifiée est notée AB (équivaut à la note	Absence à l'épreuve = AB
	zéro) Attention: L'absence non justifiée d'un candidat aux 2 CCF entraîne la	Attention : L'absence non justifiée d'un candidat à l'épreuv e entraîne la non déliv rance du diplôme
icat	Le certificat médical fourni par le candidat doit obligatoirement « comporter les mentions suivantes : - les dates de début et de fin de l'inaptitude, - la durée de l'inaptitude quand aucune date de fin ne peut être c - la date de délivrance du certificat, le cachet et la signature du n Attention : Tout certificat médical postdaté, antidaté, ne comportant pas l'u	donnée, nédecin. une des mentions rappelées ci-dessus, ou, non transmis dans les
	ndidat apte partiel ou MDPH ispensé pur une preuve apte total a L'EXAMI ation de cas de maladie édical, si pas de	l'inaptitude totale avec la copie de la confirmation d'inscription. Conserver une copie dans l'établissement. △ Dans Cyclades, ne pas inscrire un candidat inapte total si le certificat médical n'est pasfoumi au moment de l'inscription. Rappel : si la situation d'un candidat évolue en cours d'année l'enseignant d'EPS peut déclarer les inaptitudes totales et partielles lors de la saisie des notes dans CYCLADES. Certificat médical CCF Annexe 3 de la note EPS envoyée aux établissements Non concerné ent Catégories de sportifis(ives) concerné(e)s - sportifs des listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion : - sportifs des listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion : - sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère chargé des sports ; - sportifs des centres de formation d'un club professionnel et sportifs professionnels disposant d'un contrat de travail ; - les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau. Joindre, à l'inscription, le justificatif de statut délivré par le ministère des sports Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points Dispensé si justificatif donné à l'établissement immédiatement le lycée (téléphone + mail) Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés. A L'EXAMEN active des mentions suivantes : - les dates de début et de fin de l'inaptitude, - la durée de l'inapti